



## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 27 MARS 2023**

—◆—

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2023\_0019

#### **Budget principal Reprise des résultats 2020 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Chaville et transfert au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Chaville-Viroflay »**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures dix-sept minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### **Présents au début de la séance :**

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ- MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI.

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. TARDIEU a donné procuration à M. Ernest  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
Mme ACKERMANN a donné procuration à M. BARBIER  
M. DENUIT a donné procuration à Mme COUTEAUX

#### **Arrivés en cours de séance :**

M. BESANÇON, arrivé à 18h25, après le vote du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2023, avant le vote de la délibération DEL01\_2023\_0018  
Mme COSTE, arrivée à 18h33, après le vote de la délibération DEL01\_2023\_0018

#### **Parties en cours de séance :**

Mme CHAYÉ- MAUVARIN à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01\_2023\_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01\_2023\_0039  
Mme DORISON à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01\_2023\_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01\_2023\_0039

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

**Objet : Budget principal- Reprise des résultats 2020 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Chaville et transfert au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Chaville-Viroflay »**

Par délibération n°DEL01\_2021\_0056 du 29 juin 2021 (R.D. du 1<sup>er</sup> juillet 2021), le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la création du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « Chaville -Viroflay » et en a approuvé les termes de la convention constitutive.

Par arrêté n°2021-208 du 29 décembre 2021, la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France a acté de la cession d'autorisation du SSIAD de Chaville, géré par la ville de Chaville, au profit du GCSMS « Chaville-Viroflay » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par délibération n°DEL01\_2022\_0027, les résultats à la clôture du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Chaville au 31 décembre 2021 faisaient état d'un excédent de fonctionnement de 156 454,83 € et d'un solde positif d'investissement de 239,46 €. L'excédent de fonctionnement étant repris en N+2 en nomenclature M22, le résultat de fonctionnement 2020 n'avait pas fait de reprise au budget 2022.

Le résultat de fonctionnement 2020 s'élevait à 89 209,72 €. Il convient de le reprendre et de le transférer au GCSMS « Chaville-Viroflay ».

Ainsi, il est proposé de reprendre au budget principal 2023 de la Ville le résultat de la section de fonctionnement 2020 puis d'opérer un transfert de ces résultats au GCSMS « Chaville-Viroflay ». Il est précisé que le résultat a déjà été constaté sur la gestion 2022 par le Service de Gestion Comptable de Boulogne.

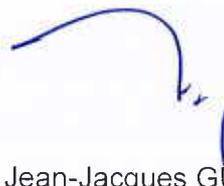
Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 14 mars 2023.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité,***

**REPREND** au budget principal de la Ville en recettes de fonctionnement au compte 002 l'excédent de fonctionnement 2020 du budget annexe du SSIAD de Chaville pour un montant de 89 209,72 €.

**TRANSFERE** au GCSMS « Chaville-Viroflay » l'excédent de fonctionnement pour un montant de 89 209,72 € par un mandat au compte 65888.



  
Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



Julie FOURNIER  
12<sup>ème</sup> maire adjointe  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.